



Remboursement voiture défectueuse

Par **lylyrome**, le **04/12/2014** à **19:06**

Bonjour,

En août dernier, j'ai acheté auprès d'un professionnel une voiture qui est rapidement tombée en panne. Compte tenu du montant des travaux (12000 €), mon vendeur a préféré me reprendre ce véhicule. Nous avons passé un accord selon lequel il me recherchait un véhicule équivalent et conservait, à ce titre les sommes engagées. Toujours selon cet accord, il a consenti à me prêter, à titre gratuit, un véhicule de remplacement.

Le vendeur n'a pas trouvé de véhicule correspondant au cahier des charges que je lui avait fixé (modèle similaire à mon achat initial, même prix, même kilométrage). Dans le courant du mois de novembre, il est venu rechercher le véhicule de prêt car celui-ci était vendu. A cette occasion, il s'est engagé par écrit à me rembourser. A ce jour, malgré une date arrêtée au 4/12/14, je n'ai toujours reçu aucun remboursement.

Quelles sont mes voies de recours ? J'ai pensé à l'injonction de payer par l'intermédiaire du Tribunal (Commerce ou Grande Instance ?)...

Merci pour votre réponse

Lylyrome